



Facture N° 623051196 du 10/05/2023

Enregistrée le 10/05/2023 à 18:07:39

Transaction N° 19267102

Commande N° 223050603

AUTO CASSE THIEBAULT

ZI LES PIVOISONS

10430 ROSIERES PRES TROYES FRANCE

Tél : 0325715353 - Fax : 0325715359

E-mail : occasion@act10.fr

LAVERGNE Quentin

Pech-Calvel

46250 CAZALS FRANCE

Numéro TVA : FR24444068720 - SIREN 444068720 - SIRET : 44406872000010

Forme juridique : SARL - Capital social : 10000 € - Code APE 4511Z

Ville Greffe d'Immat. : TROYES - N° d'immat. RCS : 444068720

Agrément : PR1000003D

Vendeur	Caissier
SON H 8590	SON H 8590

Informations client		
Téléphone : 0666526830	Tél livraison : 0666526830	Code client : 411000001
Modalité paiement : Date échéance au 10/05/2023		
Livraison à LAVERGNE Quentin LAVERGNE Quentin Pech-Calvel 46250 CAZALS FRANCE		

Référence	Désignation	PU HT (EUR)	PU TTC (EUR)	Remise Taux (%)	Remise Montant	Qté	TVA	Total HT (EUR)	Total TTC (EUR)
70585585	Cendrier d'occasion PEUGEOT EXPERT 2	-	24,10	0	0,00	1	C	-	24,10
FDP-TNT	Livraison	-	0,00	0	0,00	1	B	-	0,00
Quantité de produits : 2		Nb lignes d'encaissement : 2		Total remise (EUR)		0,00	Sous-Total (EUR)		24,10

BPLC IBAN FR76 1470 7016 0900 8218 0171 912 BIC CCBPFRPPMTZ

Nos pièces neuves sont garanties 12 mois.

Nos pièces d'occasion sont garanties 3 mois.

Pour tout retour de pièce nous établissons un avoir ou procéderons à un échange.

CLAUSE DE RESERVE DE PROPRIETE : La marchandise reste notre propriété jusqu'à complet paiement du prix. L'acheteur est responsable des marchandises dès la livraison. La marchandise pourra être reprise sur simple sommation si les paiements ne sont pas effectués aux dates convenues. En cas de litige, le tribunal de commerce de Troyes est seul compétent.

CONDITION DE PAIEMENT : Comptant, pas d'escompte accordé en cas de paiement anticipé. Les pièces détachées d'occasions vendues sont couvertes par une garantie contractuelle contre tout défaut ou vice de matière ou de fabrication pendant un délai de 3 mois à compter de la date de livraison desdits produits. En cas d'altération, de vice apparent ou caché déclaré par l'Acheteur pendant cette période, par lettre recommandée avec avis de réception, le Vendeur s'oblige à remplacer à ses frais les produits concernés. Voir conditions de garantie des Pièces d'occasion au dos. Cette garantie ne couvre pas les défauts occasionnés du fait d'une utilisation anormale ou fautive ou résultant d'une cause étrangère aux qualités intrinsèques des pièces détachées. Les dispositions qui précèdent ne sont pas exclusives de l'application de la garantie légale des vices cachés des articles 1641 et suivants du Code Civil, conformément aux dispositions de l'article R.211-4 du Code de la consommation. En cas de retard de paiement, seront exigibles, conformément à l'article L441-6 du Code de Commerce, une indemnité calculée sur la base de trois fois le taux de l'intérêt légal en vigueur.

A l'occasion de tout retard de paiement, une indemnité forfaitaire de 40 € est due au créancier pour frais de recouvrement. En complément, des pénalités de retard pourront être exigées. Le taux applicable pour le calcul de ces pénalités est égal au taux directeur de la Banque Centrale Européenne majoré de 10 points de pourcentage. Ces pénalités seront calculées sur le montant TTC de la facture.

Code TVA	Taux	HT (EUR)	TVA (EUR)	TTC (EUR)	Règlement	Date règlement	Montant (EUR)	Net à payer (EUR)	24,10
B	20,0	0,00		0,00	Autre	10/05/2023	24,10	Déjà réglé	24,10
C	(2)	24,10		24,10	Infos : FC			Reste à payer (EUR)	0,00
Total		24,10	-	24,10	Total règlements		24,10		

(2) Art 297 A du CGI Régime Des Biens d'Occasion Particuliers Total :

Version logiciel : Nb. impressions : Signature :

3.8.30.2

1

E03614Hfi B04394Hfi